

Tableau Genève – Duo pédagogique - répartition du travail - enseignement primaire en Suisse romande

Canton	Répartition du travail	Directives ou recommandations y relatives
GENÈVE	Le nombre d'intervenants titulaires d'une classe est limité à 3 maîtres généralistes maximum (1 ou 2 titulaires, 1 ou 2 titulaires complémentaires, hors MDAS, (maîtres de disciplines artistiques et sportives). Les duos en cycle moyen doivent assumer la totalité des 30 périodes d'enseignement prévues au programme, y compris l'anglais.	Une directive ad hoc est en cours de stabilisation.

Source : IRDP/Secteur Documentation/octobre 2019